

<b>PRESENTS</b>		
CHARLET	Delphine	<i>Présidente de la Commission</i>
ARHANT	Guirec	<i>Vice-Président de la Commission</i>
ROUSSELOT	Pierrick	<i>Membre du Bureau Exécutif (Sport)</i>
GAREL	Monique	<i>Conseillère en charge des manifestations culturelles et touristiques</i>
L'HEREEC	Patrick	<i>Conseiller en charge de la langue et la culture bretonne - PLOUNERIN</i>
TROADEC	Janine	<i>CM, TREVOU-TREGUIGNEC, remplaçante de Pierre ADAM</i>
BOISNARD	Geneviève	<i>LE VIEUX-MARCHE</i>
CABEL	Michel	<i>CAMLEZ</i>
COIC	Alain	<i>PERROS-GUIREC</i>
PONTAILLER	Catherine	<i>PERROS-GUIREC, procuration d'Annie HAMON</i>
LE BUZULIER	Jean-Claude	<i>TONQUEDEC</i>
LE MEUR	Anne-Marie	<i>PRAT</i>
LE NORMAND	Dominique	<i>COATREVEN</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
PONTAILLER	Catherine	<i>PERROS-GUIREC</i>
PRAT	Jean-René	<i>LANNION</i>
WEISSE	Philippe	<i>QUEMPERVEN</i>
CORNIC	Julien	<i>Conseil de Développement</i>
<b>EXCUSES</b>		
ADAM	Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
CADIOU	Gaby	<i>CM, PLOUARET</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
LINTANF	Hervé	<i>POULDOURAN</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
MARECHAL	Nadine	<i>Directrice Générale Adjointe Pôle Culture, Sport et Territoire</i>
MASURE	Christophe	<i>Directeur Diffusion et Affaires Culturelles</i>
CANDELA	Agathe	<i>Directrice Culture Scientifique</i>

<b>1. Pays d'Art et d'histoire</b>
<b>2. Étude des dossiers de demande de subvention "Langue et culture Bretonne"</b>
<b>3. Étude des dossiers de demande de subvention manifestations culturelles, culture scientifique et patrimoine</b>
<b>4. Questions diverses</b>

## **1. Pays d'Art et d'histoire**

Guirec Arhant présente la démarche de labellisation « Pays d'art et d'histoire » dans laquelle Lannion-Trégor Communauté souhaite s'engager, outil à la disposition des habitants, des visiteurs de proximité, des touristes. Elle constitue l'aboutissement de différentes politiques : culturelle, architecturale, naturelle, paysagère. Les actions menées participeront à préserver l'identité du territoire. Elles auront aussi un impact sur la politique du logement.

Le Conseil communautaire prendra une délibération pour marquer la volonté d'aller vers un Pays d'Art et d'Histoire.

Se référer au diaporama présenté par Agathe Candela :

Le label « Pays d'art et d'histoire » est délivré par le ministère de la Culture et de la Communication après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il qualifie les regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie, par le biais d'un projet culturel de territoire.

Les enjeux sont, entre autres, les suivants :

- Connaissance et valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle du Trégor ;
- Mise en valeur de la qualité du cadre de vie et culture du sentiment d'appartenance auprès des habitants ; cet aspect est important, car la démarche vise d'abord les habitants avant le public touristique. Guirec Arhant ajoute que le label implique bien ensuite des mises en tourisme. Il s'agit par ailleurs du juste aboutissement d'une démarche globale de préservation et notamment concernant la préservation paysagère ;
- Attractivité du territoire auprès des professionnels et des visiteurs ;
- Conservation du patrimoine matériel et immatériel : valorisation de l'inventaire et contribution au SCOT et au PLUi. Guirec Arhant indique qu'une réflexion plus globale sera menée sur la politique du logement dans ce cadre.

Trois étapes ponctuent la démarche qui se traduisent par le dépôt de trois fiches : la première définissant le périmètre et la motivation, la deuxième présentant les politiques déjà menées en matière d'architecture, d'arts plastiques, de patrimoines, d'urbanisme et de paysage et la troisième

qui constitue le dossier de candidature à proprement parler avec la motivation et les actions proposées.

La démarche implique :

- la mise en réseau des équipements culturels du territoire et la structuration d'un service patrimoine au sein de LTC,
- la définition d'un programme d'action de valorisation à destination des habitants comme des visiteurs,
- le recrutement par concours d'un animateur du Patrimoine pour animer les actions,
- la professionnalisation des acteurs du patrimoine (guides conférenciers notamment),
- la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (réseau de sites existants ou à créer).

Un certain nombre d'aides pourraient être mobilisées pour financer la démarche :

LTC sollicitera les fonds LEADER pour le poste de chargé de mission PAH pendant la phase de préparation de la candidature (3 ans) ; une aide pourrait également être demandée à la Région pour la réalisation de l'inventaire (15 000 €), et pour la valorisation de l'inventaire (édition, exposition, animation...).

Le ministère de la Culture et de la Communication prévoit également des aides, une fois le label obtenu, et notamment :

- un soutien dégressif sur 2 ou 3 ans pour le poste d'Animateur de l'architecture et du patrimoine,
- une aide à hauteur de 50% pour la création du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine dans la limite de 100 000 €,
- la formation initiale et continue des guides-conférenciers à hauteur de 50%,
- un soutien à hauteur de 15 à 50% pour des actions de communication ou des ateliers pédagogiques.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- juillet 2017 : rencontre du Président, des VP culture et patrimoine avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en charge du suivi de la candidature au label ;
- octobre 2017 : rencontre avec les EPCI de Pontivy, Quimperlé et de Morlaix ;
- janvier 2018 : entretiens de recrutement pour le poste de « Chargé de mission Pays d'art et d'histoire » ;
- février 2018 : présentation de la démarche et de la fiche 1 en commission 6 ;
- avril 2018 : validation par le conseil communautaire du lancement de la démarche de candidature au label Pays d'art et d'histoire ;
- juin 2018 : prise de poste du Chargé de mission Pays d'art et d'histoire ;
- juin à septembre 2018 : Mise en place des instances de travail et de concertation
- juin 2019 ? : dépôt de la fiche 2
- 2020 ou 2021 : Dépôt de la candidature au label (fiche 3)

La volonté politique est d'aller vite sur le projet. La durée de la démarche est souvent longue, nous avons plusieurs atouts : l'échelle territoriale de LTC est pertinente pour la constitution du Pays d'art et d'histoire et est perçue comme telle par la DRAC. Par ailleurs, l'inventaire du patrimoine est déjà presque totalement réalisé, sauf sur quelques communes de la Presqu'île et de l'ancienne CCHT, ainsi que sur Lannion.

La fiche 1 qui sera soumise au conseil communautaire est diffusée aux membres de la commission 6. Elle comporte les parties suivantes :

- le périmètre de la candidature : territoire de LTC
- les compétences culturelles actuellement exercées par LTC
- le pilotage de la démarche
- la liste des équipements culturels et axes de la politique culturelle tels que présents dans le projet de territoire
- le budget dévolu à la culture
- la motivation de la candidature

Les instances de pilotage et de concertation proposées sont les suivantes :

Instance	Composition	Missions
<b>Comité de pilotage (COFIL)</b>	Président de LTC Vice-présidente en charge de la culture et des sports Vice-président en charge du patrimoine culturel et touristique Vice-président en charge du tourisme et président de l'Office de Tourisme communautaire Vice-président en charge de l'environnement Vice-président en charge de l'urbanisme Conseiller communautaire en charge de la langue et de la culture bretonne	Pilotage de la démarche Définitions des orientations Validation du processus et des étapes
<b>Comité technique (COTECH)</b>	Directeur de LTC Directrice générale adjointe en charge du Pôle culture, sport et territoire Directrice du patrimoine et de la culture scientifique Chargé de mission Pays d'art et d'histoire Responsable diffusion culturelle Directeur en charge de l'urbanisme et de l'aménagement Direction de l'Office de tourisme communautaire Responsables culture à Lannion et à Tréguier	Equipe projet en charge de : Mise en œuvre opérationnelle des étapes du projet Organisation de la démarche Préparation des réunions du comité de pilotage et du comité scientifique
<b>Comité scientifique (CS)</b>	Composition à préciser ultérieurement : Experts locaux et régionaux Groupe langue bretonne Partenaires institutionnels de l'Etat (DRAC, ABF), de la Région (service de l'inventaire), du Département Représentants du COFIL Rapporteur du COTECH 1 représentant du groupe de travail	Garants de la qualité et de l'exhaustivité de la démarche sur l'ensemble du périmètre Validation de la pertinence des axes retenus
<b>Groupe de travail des référents communaux</b>	1 ou 2 élus pour chacun des 7 pôles territoriaux de LTC, choisis sur candidature motivée	Garants de la représentativité du patrimoine du territoire
<b>Groupes de travail thématiques</b>	Acteurs impliqués dans la culture et le patrimoine (élus communaux, associations, experts)	

<b>Commission de travail de LTC référente</b>	Commission 6	Suivi de la préparation du dossier Rapporte les travaux en bureau exécutif et en conseil communautaire
<b>Commissions de travail de LTC associées</b>	Commissions 4 (Habitat, cadre de vie, foncier et déplacements), 5 (Economie agricole, aménagement de l'espace rural, environnement et énergie) et 7 (SCOT et urbanisme)	Suivi de la démarche en fonction des implications sur leur domaine de compétence propre

L'élaboration du projet sera faite de manière participative. Pour le groupe de travail des référents communaux, Guirec Arhant précise que l'idée n'est pas d'associer un élu par commune, mais d'aller chercher sur le territoire les spécialistes qui sauront éclairer le travail du chargé d'études en cours de recrutement. Les associations spécialistes dans les domaines de l'architecture et du patrimoine seront bien évidemment associées, comme par exemple l'ARSSAT. Il évoque par ailleurs le travail de l'association Océanide qui travaille sur l'inventaire du patrimoine littoral et maritime sur le secteur de Tréguier.

L'objectif sera de souligner les traits saillants et la singularité du Trégor par rapport au reste du territoire breton.

Julien Cornic se félicite que le patrimoine immatériel soit bien présent dès ce stade de la candidature.

Il est précisé que la fiche 1 consiste à présenter de manière succincte le territoire et la motivation politique de LTC pour postuler au label. Les axes du projet se dessineront dans les phases ultérieures du travail d'élaboration et feront l'objet du dossier final de candidature. De même, il s'agit ici de décrire les politiques et le budget culturels de la collectivité porteuse, LTC, et non, à ce stade, ceux des communes.

Concernant le processus à venir, les élus pourront adresser leurs retours sur la fiche 1 à Nadine Maréchal et à Agathe Candela qui se chargeront de les synthétiser. La délibération présentée au conseil du 3 avril mettra en exergue la motivation de la candidature.

Le chargé d'études, une fois arrivé, aura comme première mission un état des lieux de l'inventaire du patrimoine existant.

Patrick L'Héréec demande si le chargé de mission pressenti est bilingue breton. Guirec Arhant répond qu'il pense qu'il est comme les chiens d'Angela Duval, c'est-à-dire qu'il comprend le breton, mais ne le parle peut-être pas. Le processus de candidature n'est toutefois pas achevé.

➤ **Avis favorable de la commission pour le lancement de la démarche de labellisation  
« Pays d'Art et d'Histoire »**

## **2. Étude des dossiers de demande de subvention "Langue et Culture Bretonne"**

Après les subventions « sport » et subventions de fonctionnement « culture » vues lors de la précédente commission, Delphine Charlet propose à Patrick L'Héréec, Conseiller en charge de la langue et la culture bretonne, de présenter les demandes de subvention "Langue et Culture Bretonne".

Patrick L'Héréec informe que le groupe de travail « Langue et Culture Bretonne » s'est réuni ce lundi et fait les propositions suivantes :

- TI AR VRO - Subvention de fonctionnement + subvention « enseignement de la matière culturelle de Bretagne » (voir fiche en annexe)

Avant de convier Julien Cornic à sortir de la salle pour l'étude de la demande de l'association Ti Ar Vro, Patrick L'Héréec lui demande de préciser les objectifs du projet « enseignement de la matière culturelle de Bretagne ».

Julien Cornic fait part du constat fait au niveau régional de la déconnexion des jeunes de leur environnement géographique et culturel proche. C'est pour cela qu'avec la région, Ti Ar Vro souhaite s'investir fortement auprès des jeunes. Cela ne concerne pas que la langue et la culture bretonnes proprement dit, mais l'ensemble de ce qui fait l'identité et la spécificité de la Bretagne aujourd'hui.

Julien Cornic donne l'exemple d'actions menées par les services enfance jeunesse de l'agglomération qui pourraient mieux intégrer ces dimensions.

Il est indiqué que certains agents des services de LTC (Enfance-Jeunesse, tourisme, environnement) vont être formés à la matière culturelle de Bretagne avec l'aide de Ti Ar Vro (rencontre à prévoir pour organiser la formation).

Suite au départ de Julien Cornic, Patrick L'Héréec informe que le groupe de travail, considérant que le projet « enseignement de la matière culturelle de Bretagne » est actuellement soutenu par la région, à hauteur de 20 000 €, suite à un appel à projet, propose de reconduire le même montant de subvention qu'en 2017, soit 10 000 €.

Au vu de l'importance de l'enjeu, Philippe Weisse exprime le souhait de soutenir l'action « matière culturelle de Bretagne ».

Delphine Charlet rejoint la proposition du groupe « Langue et culture bretonnes », non pour minimiser l'importance de l'action, mais sachant que la Région permet un niveau de financement correct, de rester dans une logique de maîtrise budgétaire.

Guirec Arhant précise que cette action pourrait avoir toute sa place dans le projet « Pays d'Art et d'Histoire ».

➤ **Avis favorable de la commission pour une reconduction de l'aide de 10 000 €**

- Festival DANS TREGER (voir fiche en annexe)

Proposition du groupe « Langue et culture bretonne » de reconduire la subvention de 2017.

➤ **Avis favorable de la commission pour une reconduction de l'aide de 500 €**

- DIGOR AN NOR – Concours interlycées de musique bretonne (voir fiche en annexe)

Patrick L'Héréec informe qu'il s'agit d'une nouvelle demande qui est liée au fait que le lycée a supprimé son aide financière. La subvention servirait principalement à dédommager le jury de professionnel. Le groupe « Langue et culture bretonne » a décidé d'accorder une subvention de 2 000 €.

Delphine Charlet évoque la règle fixée par LTC de ne pas se substituer aux baisses de subvention. Elle pense que dans ce cas ce serait la fin du concours. Elle considère qu'il s'agit d'une action très dynamique portée par les jeunes lycéens et que, vu les échanges précédents sur la matière culturelle de Bretagne, il lui paraît important que LTC fasse une exception et aide cette action.

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 2 000 €**

- ARMOR-ARGOAT KALON VREIZ (voir fiche en annexe)

Patrick L'Héréec rappelle qu'il s'agit d'un héritage de la politique de la CCPL. En 2017, LTC avait maintenu l'aide. Au vu du dossier et après réflexion du groupe de travail « Langue et culture bretonne », il est proposé de ne pas subventionner l'action pour 2018.

Guirec Arhant informe qu'il avait rencontré l'association et que le fait d'impliquer des jeunes lui paraissait toutefois intéressant.

➤ **Avis défavorable de la commission pour accorder une subvention.**

- DIVSKOUARN (voir fiche en annexe)

Projet à dimension communale. Proposition du groupe « Langue et culture bretonnes » de ne pas accorder de subvention.

➤ **Avis défavorable de la commission pour accorder une subvention.**

- DANSAL HA DANSAL (voir fiche en annexe)

Patrick L'HEREEC explique qu'il existe de nombreux clubs de danse bretonne sur LTC. Le groupe « Langue et culture bretonne » ne souhaite pas accorder de subvention pour ce type de demande.

➤ **Avis défavorable de la commission pour accorder une subvention.**

Récapitulatif subvention culture bretonne :

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			DEMANDE 2018	Proposition groupe de travail langue/culture bretonne du 12/02/18	proposition de la Com 6	%	Observations
	2015	2016	2017					
TI AR VRO (fonctionnement)	2 000 €	3 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0%	
TI AR VRO (enseignement matière culturelle de Bretagne)				15 000 €	0 €	0 €		
Festival DANS TREGER	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	0%	
DIGOR AN NOR				2 000 €	2 000 €	2 000 €		
ARMOR-ARGOAT KALON VREIZ		500 €	500 €	2 000 €	0 €	0 €		
DIV SKOUARN				500 €	0 €	0 €		
DANSAL HA DANSAL		1 500 €	0 €	1 300 €	0 €	0 €		
SKOL SONERIEN BRO LANDREGER			2 000 €	0 €	0 €			pas de demande en 2018
<b>Total culture bretonne</b>	<b>2 000 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>31 300 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>-4%</b>	

Pour information, d'autres aides concernant la culture bretonne ont déjà été actées :

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			DEMANDE 2018	Montant voté au BP 2018	Observations
	2015	2016	2017			
OFFICE PUBLIC LANGUE BRETONNE	3 500 €	3 500 €	3 500 €	5 000 €	5 000 €	

Subventions attribuées au titre de l'enseignement de la musique (formation musique bretonne)

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			DEMANDE 2018	Proposition de la Com 6 du 24-1-18	subvention investissemnt com6 24-1-18
	2015	2016	2017			
CENTRE CULTUREL BRETON LANNION (KSL)*	3 100 €	3 100 €	3 100 €	4 000 €	3 100 €	800 €
CENTRE CULTUREL ST GUENOLE*	1 100 €	1 100 €	1 100 €	3 000 €	1 100 €	750 €
TI AN HOLL (Enseignement mus)*	4 630 €	4 630 €	4 630 €	6 000 €	4 630 €	466 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 830 €</b>	<b>8 830 €</b>	<b>8 830 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>8 830 €</b>	<b>2 016 €</b>

### **3. Étude des dossiers de demande de subvention manifestations culturelles, culture scientifique et patrimoine**

Delphine Charlet rappelle le contexte financier de LTC avec une exigence de baisse des dépenses aussi bien pour les services de l'agglomération que pour les associations qui doivent participer à l'effort collectif (en moyenne - 3%).

#### **Subventions liées au patrimoine :**

Pour les subventions concernant le patrimoine, Guirec Arhant précise que les associations Ar Jentilez et Le papillon de la Presqu'île n'ont pas renouvelé leur demande de subvention cette année.

- OCEANIDE (voir fiche en annexe)

Guirec Arhant présente la demande de subvention de l'association Océanide qui réalise l'inventaire du patrimoine littoral et maritime dans les environs de Tréguier. L'association demande une subvention de 5 000 euros, soit 2 500 euros pour l'inventaire et 2 500 euros pour la valorisation de l'inventaire par des expositions et l'édition d'un ouvrage. Toutefois, Guirec Arhant propose de ne pas suivre l'association sur l'inventaire car celui-ci a déjà bénéficié d'une subvention pour cet objet et n'a



pas encore restitué ses travaux. L'aide pour une exposition apparaît par ailleurs comme hors compétence de LTC. Les élus de la commission 6 approuvent à l'unanimité.

**➤ Avis défavorable de la commission pour accorder une subvention.**

- OBS RADIO PLEUMEUR BODOU (voir fiche en annexe)

Delphine Charlet présente une nouvelle demande de subvention formulée par l'association Observation radio Pleumeur-Bodou (ORPB). L'association conserve en état de marche et valorise le patrimoine scientifique de LTC. Elle paie par ailleurs un loyer pour occuper ces locaux de l'ordre de 1 100 euros par an avec les charges. Delphine Charlet propose une subvention de 1 500 euros pour au moins couvrir une partie des coûts de fonctionnement de l'association. Philippe Weisse indique qu'il s'agit d'anciens collègues et atteste que leur démarche scientifique est rigoureuse et ajoute que ce sont des experts des échos lunaires. Bertrand L'Hotellier précise qu'ils n'ont pas fait de demande de subvention à la commune de Pleumeur-Bodou. Invités à voter, les membres de la commission 6 acceptent à l'unanimité une subvention de 1 500 euros.

**➤ Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 500 €.**

**Subventions liées à la culture scientifique :**

- ARMOR SCIENCE (voir fiche en annexe)

L'association organise des conférences mensuelles sur des thèmes de science et de société qui ont un certain succès. Elle participe également activement à la Fête de la Science où elle propose des expositions. Delphine Charlet propose d'appliquer la baisse de 3% demandée par le Président sur cette demande de subvention, la portant de 4 000 à 3 880 euros. Une telle baisse ne serait pas de nature à mettre en péril l'association. Bertrand L'Hotellier ajoute que la mairie de Pleumeur loue à hauteur de 1 000 euros des expositions à ArmorScience. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

**➤ Avis favorable de la commission pour une subvention de 3 880 €.**

PATRIMOINE	Montants versés			Demande 2018	Prop com 6	Com 6 14/02/18	Observations
	2015	2016	2017				
AR JENTILEZ (Investissement)			1 000 €				Pas de demande 2018
LE PAPILLON DE LA PRESQU ILE		500 €	1 000 €				Pas de demande 2018
OCEANIDE			2 500 €	5 000 €	0 €	0 €	En attente du rendu de l'inventaire ; demande sur le projet associatif hors compétence
OBS RADIO PLEUMEUR BODOU			0 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €	Nouvelle subvention : entretien et valorisation du patrimoine scientifique de LTC
<b>Total Patrimoine</b>		<b>500 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	

ORGANISMES	MONTANTS VERSES				DEMANDE 2018	Prop com 6	Com 14/02/18	%	Observations
	2014	2015	2016	2017					
ARMOR SCIENCE	29 400 €	29 400 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 880 €	3 880 €	3%	
<b>Total Culture scientifique</b>	<b>29 400 €</b>	<b>29 400 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>3 880 €</b>	<b>3 880 €</b>	<b>3%</b>	

**Subventions pour manifestations culturelles :**

- AIR DU LARGE - FESTIVAL BUGUELES (voir fiche en annexe)

Au vu de l'importance de la manifestation et de son impact sur l'animation locale et le tourisme, le premier Vice-Président de LTC a proposé, lors de la rencontre budgétaire annuelle de décembre 2017, d'augmenter la subvention de 2 000 €.

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 15 000 €.**

- BEG CHOPIN – Festival (voir fiche en annexe)

Guirec Arhant informe que le festival ne pouvait plus se dérouler sur la place de la cathédrale. Il aura lieu dans le parc du couvent des Sœurs du Christ aujourd'hui propriété de LTC.

Même si l'édition 2018 va être plus importante, il est proposé de maintenir la subvention de 2016 (le festival a lieu tous les 2 ans)

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 7 500 €.**

- KER ROCK BAND - Festival Ker Roc'h (voir fiche en annexe)

Application de la baisse de 3%

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 455 €.**

- TRIEUX TONIC BLUES – Festival (voir fiche en annexe)

Application de la baisse de 3%

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 940 €.**

- LES AMIS DE VOCE HUMANA – Festival (voir fiche en annexe)

Lors de la rencontre avec le Président et la Vice-Présidente en charge de la culture et, vu les difficultés financières rencontrées par l'association, il a été proposé de maintenir l'aide financière. Delphine Charlet précise que la logique d'équilibre financier de ce type de manifestation nécessite une aide plus importante que pour d'autres manifestations culturelles de type festival de musiques actuelles. Ces dernières fonctionnent avec des jauges de spectateurs plus importantes (recettes billetteries plus importantes) et des recettes annexes non négligeables (buvettes, restaurations...)

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 5 000 €.**

- SON AR MEIN : Petit festival (voir fiche en annexe)

Cette association développe de plus en plus d'action sur la partie ouest du territoire de LTC, M. Le Jeune les a rencontrés et propose une aide plus importante. Il est proposé une augmentation de 500 €

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 2 000 €.**

- HIRUNDO RUSTICA - Dor Digor (voir fiche en annexe)

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 000 €.**

- UNAN DAOU TRI - La chapelle Saint Yves en musique (voir fiche en annexe)

Hors critères « manifestations d'envergure »

➤ **Avis défavorable de la commission.**

- SCORFEL - Festival SCORFEL (voir fiche en annexe)

Application de la baisse de 3%

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 455 €.**

- ARMORICOURT – Festival (voir fiche en annexe)

Delphine Charlet présente la spécificité des festivals de courts métrages qui est le seul moyen pour les films d'être vu. Ce festival, contrairement aux autres festivals de court-métrages du territoire, fait appel à un jury de professionnels (c'est le seul dans le département) et a donc des frais spécifiques pour ce jury

Cette année une association indépendante du Douron a été créée et souhaite développer des actions sur l'ensemble du territoire de LTC.

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 000 €.**

- LA SWEET STREET - Festival the Big Jam (voir fiche en annexe)

Répond aux critères « manifestations d'envergure »

Pour éviter les doubles financements LTC/communes, il est demandé à la commune de Perros-Guirec de flécher sa subvention sur une action spécifique de l'association ne concernant que la commune (par exemple au titre de la politique enfance-jeunesse)

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 000 €.**

- OCM/TI AN HOLL Circuit des chapelles (voir fiche en annexe)

Application de la baisse de 3%

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 2 910 €.**

- TY ARZOURIEN - Randonnée des artistes (voir fiche en annexe)

Application de la baisse de 3%

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 940 €.**

- ART VOR - Festival peintres Perros (voir fiche en annexe)

Hors critères « manifestations d'envergure »

➤ **Avis défavorable de la commission.**

- TRAEZH BREIZH - Festival du sable (voir fiche en annexe)

Bertrand L'Hotellier se demande si ce festival ne vient pas concurrencer le festival de l'Estran ? Pour Catherine Pontailier et Delphine Charlet, le festival de l'Estran a pris une direction « création contemporaine » que l'on ne retrouve pas ici. Les dates n'étant pas les mêmes, elles estiment qu'il y a de la place pour les deux manifestations. Catherine Pontailier précise qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> festival de Rake Art en France. Delphine Charlet complète en précisant qu'il n'y aura pas que du Rake Art, mais un ensemble d'actions autour du sable avec entre autres des conférences scientifiques sur la géologie, l'océanographie, l'anthropologie, l'histoire du sable...

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de 1 000 €.**

- LOISIRS DANSE LANNION : Gala des 30 ans (voir fiche en annexe)

Hors critères « manifestations d'envergure »

➤ **Avis défavorable de la commission.**

Récapitulatif « manifestations culturelles »

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			Demandes 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6 du 14/02/18	%	Observations
	2015	2016	2017					
<b>MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>								
AIR DU LARGE - FESTIVAL BUGUELES		13 000 €	0 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	15%	2016 : versé par CCHT
BEG CHOPIN - Festival		7 500 €		10 000 €	7 500 €	7 500 €	0%	+ Aide en nature pour l'aménagement du site
KER ROCK BAND - Festival Ker Roc'h		1 500 €	1 500 €	3 000 €	1 455 €	1 455 €	-3%	
TRIEUX TONIC BLUES - Festival	1 500 €	2 000 €	2 000 €	2 200 €	1 940 €	1 940 €	-3%	
LES AMIS DE VOCE HUMANA - Festival		3 500 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0%	Rencontre président LTC : maintient sub.
SON AR MEIN : Petit festival		1 500 €	1 500 €	6 000 €	2 000 €	2 000 €	33%	Rencontre président LTC : augmentation de l'aide
HIRUNDO RUSTICA - Dor Digor		2 100 €	0 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	-52%	
UNAN DAOU TRI - La chapelle Saint Yves en musique				1 000 €	0 €	0 €		
SCORFEL - Festival SCORFEL		1 000 €	1 500 €	4 000 €	1 455 €	1 455 €	-3%	
ARMORICOURT - Festival			0 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €		
LA SWEET STREET - Festival the Big Jam				5 000 €	1 000 €	1 000 €		
OCM/TI AN HOLL Circuit des chapelles	3 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	2 910 €	2 910 €	-3%	
TY ARZOURIEN - Randonnée des artistes	1 000 €	1 000 €	2 000 €	4 000 €	1 940 €	1 940 €	-3%	
ART VOR - Festival peintres Perros				?	0 €	0 €		pas de montant de demande subvention
TRAEZH BREIZH - Festival du sable				1 535 €	1 000 €	1 000 €		
LOISIRS DANSE LANNION : Gala des 30 ans				1 500 €	0 €	0 €		
CHAUSSE TES TONGS : Festival	5 000 €	5 000 €	10 000 €					
CHEFS D ŒUVRE EN PRESQU'ILE	250 €	300 €	300 €					
FAUT LE FER - manifestation "Faites des Etincelles"			1 000 €					
I SOMAMBULI - 10 ans Festival Courtoujours		3 000 €						
<b>Total Manifestations</b>	<b>10 750 €</b>	<b>44 400 €</b>	<b>27 800 €</b>	<b>76 235 €</b>	<b>43 200 €</b>	<b>43 200 €</b>	<b>0%</b>	<b>Montant inscrit au BP : 43 300 €</b>

#### 4. Questions diverses

Lors de la précédente commission, il avait été prévu de revoir deux demandes de subvention en sport :

- Association LANNION-NATATION : rendez-vous avec le Vice-Président en charge des finances (subvention de + de 10 000 €)
- Association TREGOR SAUVETAGE SPORTIF ET SECOURISME : rendez-vous avec l'association pour examiner les besoins en fonctionnement, suite à la décision de la commission de ne plus aider sur l'investissement.

- LANNION-NATATION

Suite au rendez-vous, il a été proposé à l'association une baisse globale de la subvention de 3 % répartie ainsi : 8 450 € pour la subvention de fonctionnement et 20 000 € pour l'aide à l'emploi (2 postes).

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention totale de 28 450 €**

- TREGOR SAUVETAGE SPORTIF ET SECOURISME

Suite au rendez-vous, il a été proposé à l'association une subvention de 1 940 € (-3 % par rapport à la subvention d'investissement de 2017)

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de fonctionnement de 1 940 €.**